



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Mise en réseau d'une offre de tourisme de découverte économique

Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public

Domaines secondaires

Tourisme

Cette aide accompagne le développement des offres touristiques par l'ouverture des sites économiques ou des entreprises au public.

Objectifs

favoriser la mise en réseau d'une offre de tourisme de découverte économique

accompagner l'ouverture aux publics dans la visite d'entreprises

Bénéficiaires

Entreprises,
associations,
collectivités locales,
établissements publics

Montant

Mise en réseau d'une offre de tourisme économique

50% maximum d'un montant de dépenses éligibles HT plafonné à 30 000 €
pour la phase de diagnostic

40% maximum d'un montant de dépenses éligibles HT plafonné à 30 000 €

pour la phase de sensibilisation.

40% maximum d'un montant de dépenses éligibles HT plafonné à 30 000 €

pour la phase de médiation

Aide à l'ouverture aux publics des entreprises

30% maximum d'un montant de dépenses éligibles HT plafonné à 300 000 €

pour les investissements liés à la création ou la modernisation de circuits de

découverte de l'entreprise et de ses productions, espaces et logistique

d'accueil

une majoration de 5% maximum pourra être opérée pour les projets

implantés sur un territoire très vulnérable

montant minimum des travaux : 20 000 € HT

Modalités

Mise en réseau d'une offre de tourisme économique

A l'issue d'un diagnostic préalable, définition d'un programme d'actions

pluriannuel pour la constitution d'une offre de tourisme de découverte économique

à l'échelle d'un territoire et/ou d'une filière.

Dépenses éligibles : réalisation d'un diagnostic (état des lieux de l'offre et

des services existants) et définition d'un programme d'actions (prestation

externe), actions de sensibilisation dans le cadre d'une réflexion au service

d'un programme d'actions de découverte économique (animateur ou

prestataire externe, location de salle et matériels techniques/logistiques, hors

frais de restauration) voyage d'études/éducteur (frais de déplacement

collectif, animateur, une nuitée sous présentation du devis)

Phase de médiation : site internet dédié bilingue avec mise à jour périodique

valorisant l'initiative collective

Obligations : Adhérer à l'Office de Tourisme local, s'inscrire dans la

stratégie régionale

Aide à l'ouverture aux publics des entreprises

Accompagner la définition, la création ou la modernisation d'équipements

d'accueil et d'espaces favorisant l'expérience de visite d'entreprise

Dépenses éligibles : les équipements d'accueil et ceux liés au déploiement de

l'activité, les outils d'interprétation (études, externalisées et travaux), les

aménagement d'accessibilité et l'optimisation énergétique

Obligations : être référencé par l'Office de Tourisme local, s'engager à

maintenir l'activité pendant au moins 5 ans, préciser la stratégie marketing

de l'établissement, ouverture minimale de 90 jours dans l'année. Affichage

clair des conditions d'accueil et de visite, notamment sur le site internet de l'établissement. Engagement à l'association des visites d'entreprises ou entreprise du patrimoine vivant

Le porteur de projet s'engage à intégrer une démarche de progrès en matière environnementale et sociétale.

Comment faire ma demande ?

Vous pouvez prendre contact afin de connaître les démarches à effectuer.

Correspondants

Site de Limoges

27, boulevard de la Corderie. CS 3116
87031
Limoges Cedex 1

05 55 45 19 00

(départements 87-23-19)

Site de Poitiers

15, rue de l'Ancienne Comédie CS 70575
86021
Poitiers

05 49 55 77 00

(départements 79-86-17-16)

Site de Bordeaux

14, Rue François de Sourdis
33077

Bordeaux cedex

05 57 57 83 09

(départements 33-24-47-40-64)